

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 28 avril 2026



SEANCE DU
28 AVRIL 2026

OBJET DE LA
DELIBERATION

SIVOM DES COMMUNES
DE COURCELLES-LES-
LENS, DOURGES
EVIN-MALMAISON,
LEFOREST ET NOYELLES-
GODAULT

DÉSIGNATION DES
DÉLÉGUÉS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Le vingt-huit avril deux mille vingt-six à 19 heures 00, les membres du conseil Municipal de la Commune de DOURGES se sont réunis suite à la convocation qui leur a été adressée le 22 avril 2026 par Monsieur Tony FRANCONVILLE, Maire, conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony. Mme BARLET Stéphanie. M. BOUGHEZAL Julien. Mme WERQUIN Mildred. M. THUILLIEZ Laurent. Mme MIJUN Peggy. MM. BAILLET Alain (Proc. De Mme GOUAL Rahma). Mme POCLET Dominique. M. LENBA Ouassini. Mmes DUBAR Pauline. BLONDEAU Nathalie. MM. SCHOLLART Denis (arrivé à 19h10). RAVEZ Jean-Marie. Mme LEMAIRE Sabrina. M. SIX Roland. Mme DUJARDIN Séverine. M. SERIO Bernard. Mme MADAU Graziela. M. CROISIER Benjamin. Mme LECOCQ Monique. MM. BLONDEAU Olivier. RICHARD Frédéric (Proc. De M. FERNAND Matthieu). Mmes JOLY Audrey. CABOCHE Cécile. M. GIBOIRE Antoine. Mmes DIOUANI Sarah. LAMPIN Laurence.

Absents ayant donné procuration : Mme GOUAL Rahma. M. FERNAND Matthieu.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame DIOUANI Sarah.

Considérant la création d'un Syndicat Intercommunal pour les compétences en matière de Plan d'Occupation des Sols et d'animations culturelles et sportives des communes de Courcelles-Lès-Lens, Dourges, Evin-Malmaison, Leforest et Noyelles-Godault, aujourd'hui ayant comme compétence le Plan Local d'Urbanisme.

Considérant les statuts du SIVOM qui prévoient que chaque commune membre soit représentée au sein du comité par deux membres titulaires et deux suppléants.

Considérant que le Conseil Municipal a, par délibération N°9 du 7 avril 2026, désigné ses délégués au scrutin de liste.

Considérant que les délégués doivent être désignés au scrutin uninominal,

Considérant qu'il y a donc lieu de délibérer de nouveau selon ce mode,

Monsieur le Maire explique qu'il convient de procéder à la désignation de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants chargés de représenter la Commune au sein de cette instance pour la durée du mandat.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à cette désignation.

Monsieur le Maire propose pour la liste « ALLIANCE CITOYENNE VOUS AVANT TOUT » les candidatures suivantes :

Délégués titulaires

- M. Tony FRANCONVILLE
- M. Laurent THUILLIEZ

Délégués suppléants

- M. Alain BAILLET
- M. Roland SIX

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres candidatures.

En l'absence d'autres candidatures, il propose de procéder au vote.

L'élection a lieu par vote à bulletin secret conformément aux articles L. 2121-20 et L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer par un vote à main levée sous la condition d'un accord unanime des membres de l'Assemblée.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de voter à main levée pour cette désignation.

Il est procédé au vote :

- Monsieur Tony FRANCONVILLE a obtenu 29 voix ;
- Monsieur Laurent THUILLIEZ a obtenu 29 voix ;
- Monsieur Alain BAILLET a obtenu 29 voix ;
- Monsieur Roland SIX a obtenu 29 voix.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.5212-1 et suivantes du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les résultats du vote,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCLARE** élu pour représenter la Commune au sein du SIVOM des Communes de COURCELLES-LES-LENS, DOURGES, EVIN-MALMAISON, LEFOREST et NOYELLES-GODAUT :

Délégués titulaires

- M. Tony FRANCONVILLE
- M. Laurent THUILLIEZ

Délégués suppléants

- M. Alain BAILLET
- M. Roland SIX

- **ANNULE et REMPLACE** la délibération municipale N°9 du 7 avril 2026 ;

- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jours, mois et an susdits

Le secrétaire de séance



Pour extrait conforme au registre

Le Maire,



REÇU EN PREFECTURE

le 05/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216202747-20260428-DEL202624-D